

**COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR**  
**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024*

**PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Héléne donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAÏGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à URVOY Laurence

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GILLARD Nadine

**Délibération n°2024-115**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

<b>AFFAIRES FONCIERES</b> <b>SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS RUE PAPEGAUT (LAMBALLE)</b>
--

MEGALIS sollicite la constitution d'une servitude liée au raccordement fibre des logements de Terre d'Armor Habitat, rue Papegault et square Mathurin Méheut.

Les travaux sur la parcelle AK461 et 464, consistent en l'établissement, dans une bande d'un mètre de large, d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur de 60 mètres.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit de MEGALIS, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

23 DEC. 2024

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercoët'.*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 DEC. 2024

De la publication le 23 DEC. 2024

*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lydie Michel'.*

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale